

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2009

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2009 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2009

La séance débute à 20 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORANDI, Premier Adjoint au Maire,

**Présents** : Patricia ALTHERR, Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Absents ayant donné procuration** : Pierre DUMAREST donne procuration à Jean-Charles MORANDI, Christian JOLIE donne procuration à Anna DOUDOU.

**Invitée** : Sabine LAURENCIN.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 30 septembre 2009

**Secrétaire de séance** : Romy LASSERRE.

Le Conseil municipal est précédé d'une présentation, à l'ensemble du Conseil municipal, des problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable de Challex, par un technicien de la CCPG.

Romy LASSERRE accepte la fonction de secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 07/09/2009**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Déclaration préliminaire :**

Jean-Charles MORANDI lit une déclaration préliminaire : un texte extrait d'une décision du Comité des droits de l'enfant des Nations-Unis concernant le programme Base-élèves, contre la mise en place duquel le Conseil municipal de Challex s'était prononcé en mai 2008 :

« Le Comité demeure préoccupé par les processus de collecte de données provenant de différents secteurs et par l'absence de méthode unifiée d'évaluation et d'exploitation de ces données entre les différents fournisseurs. Le Comité est également préoccupé par les conditions d'accès aux données par les fournisseurs et collecteurs de données en particulier par l'absence de politique globale quant à leur utilisation.

Le Comité recommande la mise en place d'un système harmonisé de collecte et d'analyse de données couvrant tous les domaines de la Convention et de ses deux protocoles additionnels et pouvant servir de base à l'évaluation des progrès accomplis en matière de réalisation des droits de l'enfant et leurs familles et à la promotion et à la mise en œuvre de la Convention et de ses deux protocoles additionnels. Le Comité recommande en outre que seules des données anonymes soient entrées dans des bases de données et que l'utilisation des données collectées soit régulée par la loi de manière à prévenir un usage abusif.

Le Comité note avec inquiétude la multiplication de bases de données dans lesquelles des données concernant les enfants sont collectées, stockées, et utilisées pendant de longues périodes pouvant interférer sur le droit des enfants et de leurs familles à la protection de leur vie privée. S'agissant de Base Elèves 1<sup>er</sup> degré, le Comité note avec satisfaction que l'Etat partie a retiré des données sensibles initialement collectées et enregistrées dans cette base de données. Cependant les objectifs de cette base de données et son utilité pour le système éducatif n'étant pas clairement définis, le Comité est préoccupé par l'utilisation de celle-ci à d'autres fins, telles que la détection de la délinquance et des enfants migrants en situation irrégulière et par l'insuffisance de dispositions légales propres à prévenir son interconnexion avec les bases de données d'autres administrations. Enfin le Comité est préoccupé de ce que les parents ne peuvent pas s'opposer et ne sont souvent pas informés de l'enregistrement de leurs enfants et pourraient en conséquence être réticents à inscrire leurs enfants à l'école. »

Jean-Charles MORANDI conclut en disant que nous avons eu raison de voter contre base-élèves, puisque même l'ONU, à travers son Comité des Droits de l'Enfant, reconnaît que cette base crée des problèmes vis-à-vis des libertés fondamentales.

### **Délibération n°000-2009**

#### **Objet : Commerce multiservice – Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n°1.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n°10-2009 du 2 mars 2009 portant désignation du maître d'œuvre et approbation de la convention entre la commune de Challex et la société Atelier 3, pour la réhabilitation de la « Maison de la Treille » en vue de l'installation d'un commerce multiservices,

Suite à l'avis réservé du Conseil municipal, lors de sa séance du 6 juillet 2009, sur la première version de l'avant projet sommaire de la réhabilitation de la Maison de la Treille, et au débat qui s'en est suivi lors de la séance du 30 juillet 2009, il a été demandé à la commission de réduire l'ambition du projet en le recentrant sur les activités de bar et de restaurant.

La première version de l'avant-projet sommaire (APS) a donc été abandonnée et nous avons demandé au cabinet d'architecture Atelier 3 de reprendre ses études. Conformément au contrat de maîtrise d'œuvre, la première prestation a été facturée 3 999.60 € hors taxe.

L'avenant présenté aujourd'hui correspond donc aux études pour une seconde version de l'avant-projet sommaire (APS).

Il se monte à 5 000 € hors taxe, soit

- 4 000 € HT pour Atelier 3
- 1 000 € HT pour Atelier TA.

Il est rappelé que le montant initial total des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre était de 42 750 € hors taxe. L'avenant représente donc 11.7 % du marché initial.

**Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et sera représentée lors d'un prochain Conseil municipal.**

#### **Délibération n°039-2009**

**Objet : Commerce multiservices : réalisation d'études géotechniques.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

La poursuite des études relatives à la réhabilitation de la « Maison de la Treille » en vue de l'installation d'un commerce, nécessite la réalisation d'une étude géotechnique afin de s'assurer de la qualité des fondations du bâtiment.

Trois bureaux d'étude de géotechnique ont été consultés et ont remis une offre :

- Fondatec pour un montant de 1 715.60 € TTC,
- Sol Etude pour un montant de 1 907.62 € TTC,
- Equaterre pour un montant de 2 631.20 € TTC.

Fondatec est l'entreprise la moins-disante et propose également le délai d'intervention le plus court (environ une semaine).

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de retenir l'entreprise Fondatec pour la réalisation de l'étude géotechnique préalable à la réhabilitation de la « Maison de la Treille ».

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**DESIGNE** le bureau d'étude Fondatec, dont l'offre se monte à 1 715.60 € TTC pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réhabilitation de la « Maison de la Treille » ;

**AUTORISE** le maire à signer ce marché.

**Débat :** Jean-Charles MORANDI rappelle que le Conseil municipal avait accepté le principe de ce choix lors de sa séance du 7 septembre pour permettre une exécution rapide des travaux. Ceux-ci ont été réalisés car l'architecte en avait besoin pour le montage du projet. Ils n'ont révélé aucune mauvaise surprise. Au contraire, un mur de soutènement de cave a été découvert à l'arrière du bâtiment.

#### **Délibération n°040-2009**

**Objet : Commerce multiservices : avant-projet sommaire.**

Sur le rapport d'Eliane DALLEMAGNE,

L'avant-projet sommaire du commerce-bar-restaurant se compose de la manière suivante :

- au rez-de-chaussée : un bar de 48.84 m<sup>2</sup>, pouvant également accueillir le relais poste, un coin presse et éventuellement un peu d'épicerie, une cuisine de 21.02 m<sup>2</sup>, une salle de restaurant de 38.86 m<sup>2</sup> ;
- au premier étage : une seconde salle de restaurant de 45.70 m<sup>2</sup> (susceptible d'accueillir des réunions) et un logement de 120.26 m<sup>2</sup> ;
- au rez-de-jardin : une réserve, une chambre froide, les vestiaires du personnel, un espace de préparation, un local technique pour 54.42 m<sup>2</sup>, ainsi que des annexes (un dépôt et un abri pour les containers à déchets).

Le volume extérieur du bâtiment ne serait pas modifié, sauf par l'ajout de l'abri pour les containers à déchets et éventuellement la création de petites lucarnes en toiture en façade sud. La terrasse actuelle serait conservée, seule la dalle serait à reconstruire. Une terrasse serait créée devant le bar. Les livraisons se feraient depuis la route de la Plaine, cet espace pourrait également accueillir sept places de stationnement. Des places seraient également à créer le long de la rue de la Treille, mais le coût reste à évaluer.

Le total des travaux de cette seconde version de l'APS est évalué à 499 000 € hors taxe. Il comprend la réhabilitation de la totalité du bâtiment pour la création des surfaces commerciales et d'un logement, ainsi que les aménagements extérieurs. A cela peuvent être ajoutés des équipements de base qui ont vocation à être intégrés à la construction : hotte, piano, chambre froide et un meuble bar, dont le coût est évalué à 38 000 € hors taxe.

Le coût total des travaux et des équipements serait donc de 537 000 € hors taxe. Le coût total de l'opération, comprenant les honoraires d'architectes et autres frais divers ainsi que la TVA non remboursée serait de 624 270 € TTC.

Les montants des subventions attendues seraient de 145 488 € de la part du FISAC (Etat) et de 38 112 € de la part du Conseil général de l'Ain. La part communale à autofinancer serait donc de 440 670 €.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (14 voix pour et 1 abstention),**

**APPROUVE** l'avant-projet sommaire de la réhabilitation de la « Maison de la Treille » en vue de l'installation d'un commerce ;

**AUTORISE** le maire à poursuivre les études pour l'élaboration du dossier de permis de construire.

**Débat :** Eliane DALLEMAGNE et Jean-Charles MORANDI présentent le projet. Romy LASSERRE constate qu'il correspond à l'attente initiale du Conseil municipal.

Concernant le rez-de-chaussée : Rachel NABAFFA trouve l'emplacement de la terrasse du restaurant trop éloigné des cuisines, elle aurait préféré que la cuisine soit installée au sous-sol avec un système de monte-plats pour desservir la salle de restaurant. Frédéric PERICARD répond qu'il nous a été fortement conseillé de privilégier la solution cuisine et restaurant au même niveau, et d'éviter le système de monte-plats pour le service. Eliane DALLEMAGNE note que le monte-plat prévu au projet servira à monter en cuisine les marchandises stockées dans la réserve. Romy LASSERRE voudrait que l'on vérifie les restrictions d'utilisation du monte-plats entre le rez-de-jardin, le rez-de-chaussée et l'étage. Rachel NABAFFA demande s'il ne faut pas une sortie de secours pour l'étage.

Claude CHAPPUIS demande si le projet est ficelé et si l'on est sûr de ne pas avoir de plus-values. Jean-Charles MORANDI répond que les évaluations dont nous disposons correspondent à une fourchette haute, et que sauf mauvaise surprise, nous devrions rester dans l'enveloppe prévisionnelle. Frédéric PERICARD ajoute que, concernant les subventions, même si leur attribution est toujours conditionnelle, dès lors que le cadre est respecté, les mauvaises surprises sont peu probables. Jean-Charles MORANDI ajoute que l'ouverture des plis au moment des marchés de travaux sera décisive. C'est à ce moment là que nous pourrions rajouter une marge supplémentaire pour les aléas techniques si nécessaire. Il ajoute que ce sera à la commission et au conseil d'être vigilant pour éviter les oublis. Claude CHAPPUIS demande si nous pourrions rattraper le temps perdu. Jean-Charles MORANDI et Eliane DALLEMAGNE répondent par la négative. Ils précisent que ce délai supplémentaire a permis de mieux affiner le projet. Patricia ALTHERR demande si ce ne serait pas à l'exploitant d'investir dans la hotte, la chambre froide, le piano... Eliane DALLEMAGNE répond que ce type de matériel est destiné à être intégré au bâtiment. Il serait donc délicat de laisser l'exploitant amener ce matériel et éventuellement repartir avec. Bérangère BAERISWYL constate que 9 places sont créées autour du projet et demande si cela sera suffisant. Eliane DALLEMAGNE répond qu'il faudra en créer d'autres, mais qu'un autre financement devra être prévu. Jean-Charles MORANDI précise que la construction d'un mur de soutènement en face de la boulangerie permettrait de créer six places supplémentaires. La commission voirie devra trouver d'autres places d'ici la fin de la construction. Bérangère BAERISWYL trouve dommage de créer des places à destination du restaurant, qui risqueront cependant d'être rapidement occupées par les riverains. Jean-Charles MORANDI souligne qu'en plein centre du village, il est difficile de réserver toutes les places au restaurant. Christophe BRULHART note qu'il serait de toute façon difficile de faire la police. Claude CHAPPUIS concède que c'est un sujet important mais constate que beaucoup de restaurants disposent de peu de places de stationnement et que cela ne les empêche pas de fonctionner. Rachel NABAFFA demande si l'évaluation donnée comprend le coût de la chaufferie. Pierre CUZIN et David PERAY répondent que cette évaluation repose sur une estimation en fonction du nombre de mètres carrés : pour l'instant nous ne pouvons pas encore avoir de coûts détaillés par lots. Bérangère BAERISWYL demande si la salle de restaurant de l'étage sera aménagée. Eliane DALLEMAGNE répond par l'affirmative.

Eliane DALLEMAGNE dit que le projet qui est présenté ce soir n'est pas surdimensionné, qu'il correspond à la demande du conseil municipal. Elle précise que la suppression de la partie épicerie pourra être compensée par l'installation d'un rayon de dépannage soit à la boulangerie, soit par l'exploitant. Elle remercie le conseil pour sa vigilance et son implication. Jean-Charles MORANDI confirme à René VERNAY que la commune veut financer ce projet sans emprunt. Christophe BRULHART constate qu'on avait annoncé un coût de 400 000 € sur deux ans et demande où seront pris les 40 000 € supplémentaires. Jean-Charles MORANDI répond qu'étant donné le retard pris dans l'avancement des études, la charge pourra être étalée sur 2009, 2010 et 2011. Bérangère BAERISWYL demande quand le projet pourra être montré aux habitants. Eliane DALLEMAGNE répond qu'il serait préférable d'attendre d'avoir choisi un exploitant.

Bérangère BAERISWYL remercie la commission pour son travail et pour avoir su écouter les réticences du conseil municipal. René VERNAY voudrait que l'on intègre au coût du projet, le prix d'acquisition du bâtiment. Eliane DALLEMAGNE précise que cette acquisition a été importante et qu'elle va permettre de ramener de la vie dans le village. Rachel NABAFFA préfère ce projet car il respecte mieux le bâtiment. Frédéric PERICARD l'approuve car le volume général n'a pas été modifié.

### **Délibération n°041-2009**

#### **Objet : Commerce multiservice : approbation du dossier de présentation en vue de la désignation d'un exploitant.**

Sur le rapport d'Eliane DALLEMAGNE :

La recherche d'un exploitant pour le commerce a débuté. A ce jour cinq candidatures ont été reçues. Toutes ont semblé sérieuses.

Dans un second temps, il sera demandé aux candidats de fournir à la commune un projet détaillé. Pour leur permettre d'élaborer ce projet, un dossier de présentation leur sera envoyé.

Ce dossier doit comprendre une estimation du loyer mensuel qui pourrait être pratiqué. La commission a retenu le principe des loyers progressifs. Le CDAR a fait les simulations suivantes : le montant de départ du loyer pourrait être de 1 300 € mensuels pendant la ou les deux première(s) année(s), puis 1 500 € la ou les deux année(s) suivante(s), puis 1 800 € en années 5 et/ou 6, et pourrait atteindre 2 100 € à partir des années 6 ou 7. L'objectif est de permettre à l'exploitant de conforter la rentabilité de son entreprise pendant les premières années, en le conciliant avec la volonté de la commune d'obtenir un retour sur investissement en 20 ou 25 ans.

Le niveau du loyer de départ, la durée et le rythme de la progressivité peuvent être modulés en fonction de nos objectifs.

Ces informations permettront aux candidats de préparer leur dossier en vue des entretiens de sélection, mais le loyer pourra faire l'objet d'une discussion plus précise avec l'exploitant désigné, lors de la rédaction du bail commercial.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le dossier de présentation du projet de commerce multiservices, de retenir le principe de la progressivité pour la détermination du loyer et d'autoriser le maire à poursuivre la recherche d'un exploitant.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le dossier de présentation du projet de commerce multiservices ;

**RETIENT** le principe de la progressivité pour la détermination du loyer et détermine les éléments suivants :

- loyer de départ : 1 300 €,
- loyer au terme de la période de progressivité : 2 100 €,

**FIXE** le dépôt de caution à 2 600 €, soit deux mois de loyer,

**FIXE** le loyer de la Licence IV à 50 € par mois,

**AUTORISE** le maire à poursuivre la procédure de sélection d'un exploitant.

**Débat :** David PERAY demande si le loyer indiqué comprend les charges locatives. Frédéric PERICARD répond par la négative. Claude CHAPPUIS dit qu'il faudrait faire un loyer plus bas la première année. Jean-Charles MORANDI souligne que ce loyer comprend la location du local commercial et d'un logement de 120 m<sup>2</sup>. Romy LASSERRE remarque qu'il s'agit d'une création d'entreprise et que le commerçant va devoir se créer sa clientèle. Il va également devoir faire face à des investissements importants au démarrage de son activité. Elle propose que nous pratiquions un loyer symbolique pendant quelques mois. Jean-Charles MORANDI pense que nous devons envoyer le dossier avec le loyer prévu, et qu'ensuite nous pourrions toujours discuter avec le commerçant sur la rentabilité attendue de son activité. Il précise que ce loyer a été proposé par le CDAR et que ce montant repose sur une analyse économique. Frédéric PERICARD a interrogé plusieurs commerçants qui ont le même genre d'activité dans des villages semblables à Challex : le loyer moyen d'un commerce est de 1 200 € par mois sans progressivité. Jean-Charles MORANDI et David PERAY rappellent que la question pourra toujours être rediscutée lors de la négociation du bail commercial. Claude CHAPPUIS ne voudrait pas que l'on reproduise les mauvaises expériences du bistrot de Farges et de la boulangerie de Péron. Rachel NABAFFA demande ce qu'il adviendra du logement si le commerçant ne veut pas l'habiter. Frédéric PERICARD répond que cela sera plus compliqué car l'accès ne peut se faire que par le restaurant : nous ne pourrions faire qu'un seul et unique bail, en laissant éventuellement au commerçant la possibilité de sous-louer le logement.

#### **Délibération n°042-2009**

**Objet : Plan local d'urbanisme : compléments à la procédure de modification.**

**Romy LASSERRE quitte la salle, elle ne prend part ni au débat, ni au vote sur cette délibération.**

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L 123-13,

Vu le plan local d'urbanisme, approuvé par délibération du conseil municipal du 26 février 2007,

Vu la délibération n° 008-2009 du 2 mars 2009 portant lancement de la procédure de modification du PLU,

Jean-Charles MORANDI rappelle que par délibération 008-2009 du 2 mars 2009, le conseil municipal avait pris la décision d'entamer les études visant à modifier le PLU en raison de :

- l'inadaptation de certaines dispositions du règlement du PLU par rapport aux conditions du terrain, notamment les règles relatives à l'aspect et à la hauteur des constructions,
- le besoin de modifier le coefficient d'occupation des sols en zone UBd.

Au cours des derniers mois, le groupe de travail a constaté que la modification devait également porter sur :

- la création d'un emplacement réservé, permettant la réalisation d'un éventuel château d'eau en vue de sécuriser l'alimentation en eau potable de Challex (la Communauté de Communes du Pays de Gex a lancé une étude, dont les résultats détaillés seront connus prochainement, pour évaluer les différentes possibilités : doublement de la conduite d'eau, réalisation d'un réservoir enterré, construction d'un château d'eau),
- le classement d'une parcelle, actuellement située en zone UB, en zone UBd, afin de préserver l'activité économique qu'elle reçoit,
- la modification du coefficient d'occupation des sols du secteur UBc, pour mieux concilier les contraintes spécifiques à cette zone (intégration paysagère des constructions, pente du terrain, risque de glissement de terrain) avec les possibilités de construire d'un secteur urbain à caractère essentiellement pavillonnaire.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (13 voix pour et une abstention),**

**CONFIRME** le lancement de la procédure de modification selon les objectifs exposés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du code de l'urbanisme ;

**CHARGE** un cabinet d'urbanisme de la réalisation de la modification du PLU ;

**DONNE** autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenants, nécessaires à la modification du PLU.

**DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS :

### Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

- ☞ Lecture des titres et des mandats émis en juillet, août, septembre 2009.
- ☞ FCTVA : la recette attendue était de 45 000 €, elle se monte en réalité à 37 000 €.
- ☞ Compensation franco-genevoise : contrairement à nos craintes, il ne semble pas qu'une réforme soit en vue à ce jour (courrier de Monsieur Mazuir, président du Conseil général de l'Ain).
- ☞ Taxe professionnelle : la suppression pour les entreprises prendra effet dès le 01/01/2010. Les impôts créés en remplacement ne seront effectifs qu'à partir du 01/01/2011. Entre temps, l'Etat s'est engagé à compenser intégralement les pertes financières subies par les collectivités.
- ☞ Subventions aux associations : elles ont été versées en juin 2009.

### Commission Personnel (Jean-Charles MORANDI en remplacement de Pierre DUMAREST)

- ☞ Horaires des services techniques : ils ont été légèrement modifiés.
  - ☞ Astreintes de déneigement : les horaires doivent être revus pour tenir compte du recrutement d'un troisième agent et de la fin du contrat de sous-traitance pour le déneigement. Jean-Charles MORANDI explique que beaucoup de communes voisines ne déneigent pas entre 23h et 5h du matin. Il demande au conseil de prendre une position de principe sur l'amplitude des astreintes hivernales : soit obligation de déneigement 24h/24, soit seulement entre 5h et 23h. David PERAY, Bérangère BAERISWYL et Claude CHAPPUIS disent que ce sujet aurait dû être discuté en Commission voirie. Jean-Charles MORANDI répond qu'il n'y avait que 5 présents lors de la dernière réunion, ce qui ne constituait nullement une majorité, et qu'une prise de position aujourd'hui permettrait de continuer à travailler. David PERAY, Bérangère BAERISWYL et Claude CHAPPUIS demandent que ce sujet soit étudié en Commission du personnel. Frédéric PERICARD dit que la deuxième proposition serait acceptable si on pouvait obliger les agents à continuer de déneiger en cas de fortes chutes de neige durant la soirée et la nuit. Pierre CUZIN souligne que le problème du déneigement des trottoirs demeure, d'autant qu'on ne sait pas combien de temps cela pourrait prendre avec la nouvelle fraise à neige. David PERAY, Rachel NABAFFA et Claude CHAPPUIS craignent que si l'on arrête le déneigement à 23h pour ne reprendre qu'à 5h, les routes et les trottoirs ne soient pas en état pour 7h30 – 8h00.
- Votes : Solution déneigement entre 5h et 23h : 7 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions  
Solution déneigement 24h/24 : 1 voix pour, 8 abstentions et 6 voix contre.

### Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

#### ☞ **Compte-rendu de la commission voirie du 23/09/2009, de 19h à 20h**

Absents : René VERNAY, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD. Excusés : Eliane DALLEMAGNE et Christian JOLIE.

- Voir avec M. Combier, responsable des routes à l'Agence de Gex du Conseil général, pour les propositions suivantes :
  - Rond-point : sortie place du Poizat et départementale, rond point assez en avant.
  - Rond-point : en haut de la rue Saint Maurice
  - Rond-point : en bas rue du château et départementale
- Mucelle, futur lotissement à l'entrée à gauche : au futur une rue à sens unique ?
- Réunion STEP

Société SCIRPE représentée par M. BONVIN, conducteur de travaux.

Constat fait par Maître FOURNIER, huissier à Gex, fait le 23 septembre 2009 avec 4 passages de caméras.

Camions : 10 rotations/jour = 20 voyages, 400 voyages sur l'ensemble du chantier

Début : 24/25 septembre et fin du chantier fin octobre.

Rappel : le maire a demandé une limitation à 30km/heure.

Patricia ALTHERR, Bérangère BAERISWYL et Claude CHAPPUIS signalent que les heures de travaux ne sont toujours pas respectées. Patricia ALTHERR voudrait savoir jusqu'à quelle heure les camions vont passer. Jean-Charles MORANDI répond que les problèmes de non-respect des horaires n'ont été le fait que d'une seule entreprise qui actuellement ne travaille plus sur la STEP.

- Matériel

Pas de karcher pour l'instant

Un devis de plus de 1200€ pour les films réfléchissants. Attendre et faire un tour à l'école.

Prochaine réunion de la sous commission le 21/10/2009

- Point à temps: rue des Prairies, rue des Fontanettes à faire. Claude CHAPPUIS va faire un tour de village afin de voir les endroits qui en ont besoin
- Voir avec M. COMBIER : contour des Prairies, attendre pour le 2<sup>ème</sup> revêtement que tous les camions soient passés.
- Astreintes hivernales : les présents se sont prononcés à la majorité en faveur d'un déneigement 24h/24.

#### ☞ **Compte-rendu de la réunion avec les habitants de la rue Saint-Maurice du 30/09/2009**

La réunion a surtout porté sur les problèmes de circulation et de vitesse dans la rue, d'autant que le secteur est de plus en plus urbanisé, et que le nombre de véhicules empruntant la rue Saint Maurice est de plus en plus élevé. Les habitants proposent plusieurs solutions : mise en sens unique et création d'un trottoir, mise en place d'une zone 30 et construction de ralentisseurs comme sur la rue des Fontanettes ou de chicanes, création d'un cheminement piétons et de chicanes avec des poteaux en bois... Ils demandent que l'on refasse des actions de sensibilisation sur la sécurité routière auprès des habitants. La commission s'est engagée à leur donner une réponse avant le début des travaux de construction de la tranche II du Couvent Saint Joseph (et au plus tard en décembre 2009) et consultera le Conseil Général de l'Ain.

### **Commission Urbanisme (Jean-Charles MORANDI en remplacement de Pierre DUMAREST)**

#### **Compte-rendu de la commission du 14/09/2009**

	<b>Nature des travaux / Divers</b>	<b>Décisions</b>
<b>Permis de construire</b>		
PC 09B0007 DUCRET (Favre)	Modification d'une façade, réaménagement intérieur, création d'une terrasse (PLU zone UA)	<b>Avis favorable</b>
PC 05J1012-2 (modif) MARELE II	Modification de la tranche II du couvent St Joseph : passage de 10 à 15 logements (sociaux), modification de la façade, suppression d'un accès piéton en façade ouest. (PLU zone UB)	<b>Avis favorable</b>
<b>Déclaration préalable</b>		
DP 09B0023 BERNARDI	Remodelage d'un terrain (remblaiement d'une hauteur maximale de 2 m sur 2318 m²) (PLU zone A)	<b>Avis favorable.</b> La commission émet cependant des réserves quant à l'objectif des travaux, le problème d'érosion du lit du cours d'eau risquant de se reproduire. Rappeler à Christian Bernardi, que la commune ne pourra pas être tenue responsable des conséquences dommageables de ces travaux sur le voisinage. En outre, lui rappeler que les buses installées pendant les travaux devront être supprimées aussitôt ceux-ci terminés.
DP 09B0024 OLIVET	Construction d'une piscine (PLU zone UB)	<b>Avis favorable.</b> Attente de l'avis de la CCPG.
<b>Certificat d'urbanisme</b>		
CU 09B1005 TERZULLI	CU de simple information	<b>Pas de remarques</b>
<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
DIA 09B0007 TERZULLI	110 chemin de Corbet (PLU zone UB)	<b>Non préemption</b>
<b>Divers</b>		
DP 08B0043 DE KERIZOUET	La Jorane : choix de la couleur de façade	<b>Avis favorable</b>
DP 08B0039 ALLEMAND	Emplacement du portail, respect de l'alignement	Vérifier les limites de propriété entre la voie publique et cette propriété (cadastre).
Projet agrandissement de l'Ecureuil		Tous les droits à construire sont utilisés, ce qui rend tous projets de réaménagement impossibles. Pour permettre le maintien de cette activité de restauration à Challex, la commission proposera que le Chalet de l'Ecureuil soit intégré à la zone UBd, où le coefficient d'occupation des sols est plus élevé.
PC Jardins de mon Grand-Père	Remise de la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux pour la tranche I (Bâtiment A, 19 logements)	Insister auprès du promoteur pour qu'il construise rapidement le local de stockage des OM.
Local de stockage des OM pour Levrat (rue de la Mairie)		Relancer Monsieur Levrat pour qu'il réalise le local clos et couvert auquel il s'était engagé.

### **Commission Commerce (Eliane DALLEMAGNE)**

Pas de rapport.

### **Commission Communication (Christian JOLIE)**

☞ Plan de commune : un rendez-vous est programmé avec notre prestataire pour les derniers correctifs (réunion le 29/10/2009)

☞ Rencontre avec les collégiens : organisée par Eliane DALLEMAGNE et Anna DOUDOU, notamment pour préparer un article pour le Petit Challaisien.

### **Commission Vie Associative (Bérangère BAERISWYL)**

- ☞ Réunion Commune/AJLC : l'association rencontre quelques problèmes financiers et recherche des subventions. Cette année 43 élèves sont inscrits au cours de danse.
- ☞ Plusieurs assemblées générales ont eu lieu ou sont programmées : Sou des Ecoles, Campanella...
- ☞ Vente des brioches de l'Adapeï : assurée par les Bourrus de Mucelle et la Campanella.

### **Commission Education (Anna DOUDOU)**

- ☞ Rencontre avec les agents de l'école le 15/09/2009 : les agents demandent que le règlement soit plus précis sur certains points (par exemple si les parents n'ont pas signalé l'absence de l'enfant dans les délais, le repas serait facturé).
- ☞ Rencontre avec les parents dont les enfants sont inscrits à la cantine.
- ☞ Question de sécurité dans le couloir et le hall de l'école maternelle : la présence des poussettes serait gênante en cas d'alerte incendie et d'évacuation de l'école. Le Maire avait demandé que les poussettes restent à l'extérieur de l'école. La commission propose une solution de compromis : prévoir un endroit dans le hall où les poussettes pourraient être laissées, le temps que les parents aillent chercher leurs aînés. Elle demande au maire de revoir sa position.
- ☞ Préparation à la pandémie grippale à l'école (Patricia ALTHERR) : les poubelles sont en place, les masques chirurgicaux et les distributeurs de savon ont été commandés.
- ☞ Mise en place d'un rideau devant les sanitaires de l'école maternelle : plusieurs demandes de devis ont été effectuées.
- ☞ Ecole numérique rurale : la première commission n'a pas retenu notre projet. Une deuxième réunion doit avoir lieu prochainement.
- ☞ Rapport du RASED : il peut être consulté dans le bureau du maire.

### **Affaires sociales – CCAS (Eliane DALLEMAGNE)**

- ☞ Semaine du goût (du 12 au 18/10/2009) et semaine bleue (du 19 au 25/10/2009) : la maison de retraite et l'école collaborent pour organiser des échanges entre personnes âgées et enfants. Le Programme est en cours d'élaboration. Le thème retenu pour la semaine du goût est « les quatre saveurs ».
- ☞ Théâtre de marionnettes : le CCAS souhaite offrir un spectacle aux enfants de l'école. Les modalités précises d'organisation restent à définir avec les enseignantes.

### **Affaires intercommunales (Jean-Charles MORANDI en remplacement de Pierre DUMAREST)**

Lors du prochain conseil communautaire les conseillers devront prendre une position de principe sur un projet à très long terme de liaison autoroutière reliant le nord du Pays de Gex à l'autoroute Lausanne/Genève à côté de Versoix, et une liaison en fin de 2x2 voies (sortie Collonges) se raccordant l'A40 vers Vulbens. Ce projet ferait de la 2x2 voies du Pays de Gex le contournement de Genève et accroîtrait considérablement le trafic de poids lourds. Jean-Charles MORANDI demande l'avis du conseil afin que le maire et lui sachent dans quel sens ils doivent voter. Vote : 5 voix contre, 5 voix pour et 4 abstentions. (La voix du maire sera prépondérante : Jean-Charles MORANDI n'ayant aucune consigne de vote sur ce sujet, refuse de voter pour le maire.)

### **Questions diverses :**

- ☞ Transport La Plaine/Challex : il ne pourra pas être mis en place avant le 2<sup>ème</sup> semestre 2010. Le président de la CCPG n'y est pas favorable et n'a pas poussé le projet. Sa réalisation dépendra donc du Conseil général de l'Ain, qui lui y est favorable.
- ☞ Jean-Charles MORANDI rappelle aux commissions qu'elles doivent préparer leur budget pour 2010.
- ☞ Ouverture du bar communal : Bérangère BAERISWYL n'a pas le temps de s'en occuper d'ici fin 2009 et comme nous n'avons pas d'obligation d'ouverture, elle propose que l'ouverture soit organisée début 2010.

---

**Prochaine réunion du Conseil 02/11/2009 à 19h30.**

**La séance est levée à 24h00.**